



**Réunion du comité de suivi du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
4 mars 2021 – Webconférence**

RELEVÉ DES DISCUSSIONS

Annexe : présentation

LISTE DES PARTICIPANTS :

SGAR Nouvelle-Aquitaine

Jonathan Lemeunier

DREAL Nouvelle-Aquitaine

David Santi

Julien Morin

Marion Delaire

Charlotte Roulaud

Emilien Marthon

Jean-françois Mistri

ENEDIS

Daniel Guigou

Frédéric Pouts

Bertrand Savajol

Xavier Salon

RTE

Olivier Puzet

Cécile Blanc

Pierre Saikaly

François Fiancette

SER

Vincent Vignon

Leroy Pelage

Sean VAVASSEUR

Maxime Pelletant

FEE

Maxime Hamard

Jade Aparis

Elise Desprez

David Moutama

Syndicat Energie Vienne

Elodie Ribardiere

SRD

Ikram ABOUDA

Ayoub EL HADI

Benjamin BENCHEIKH

ENERPLAN

Aimé Boscq

GEREDIS

Léo Coutard

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du comité de suivi du S3REnR Nouvelle-Aquitaine et rappel des modalités de fonctionnement,
2. Présentation des critères d'ordonnancement des ouvrages du S3REnR Nouvelle-Aquitaine,
3. Point sur la mise à jour du recensement des gisements,
4. Questions diverses.

14h : Introduction par Jonathan Lemeunier (SGAR) et rappel du contexte

1. INSTALLATION DU COMITÉ DE SUIVI DU S3REN Nouvelle-Aquitaine ET RAPPEL DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

cf. présentation (diapositives 3 à 5)

2. PRÉSENTATION DES CRITÈRES D'ORDONNANCEMENT DES OUVRAGES DU S3REN Nouvelle-Aquitaine :

cf. présentation (diapositives 7 à 11)

SER : question sur le taux de démarrage préconisé par la CRE (cf. [délibération n°2021-22 du 21 janvier 2021](#)) et sa prise en compte dans l'identification des zones saturées/

RTE : le travail d'identification a été effectué avec le taux de foisonnement qui a été retenu lors de la construction du schéma. Le taux proposé par la CRE n'aura pas d'impact majeur sur les créations d'ouvrages et concerne essentiellement le renforcement du réseau existant. Ces renforcements interviendront majoritairement lors de la dernière phase de mise en œuvre du schéma. En outre, le travail de priorisation présenté sera mis à jour régulièrement en fonction des réalités de terrain.

ENEDIS : il s'agit d'une priorisation pour lancer les études. L'atteinte des seuils de déclenchement réglementaires reste le critère déterminant pour le lancement des opérations de construction des ouvrages.

SER : est-il possible de partager le détail d'application des critères pour l'identification des projets les plus urgents ?

RTE : la liste des projets les plus urgents présentée intègre les projets concernés par les critères « zone saturée & dynamique d'arrivée des EnR forte » ou « projet long ». La discrimination peut être faite facilement et sera transmise. A priori peu de projets pour lequel le seul critère est d'être un « projet long ».

SER : peut-on mettre en parallèle les ouvrages urgents identifiés avec les demandes de raccordement ?

RTE : cela devra être fait à l'avenir mais à ce stade, juste après la validation du schéma, cela n'apportera pas d'élément complémentaire.

SER : quelle est la tendance des demandes de raccordement sur les 6 derniers mois ?

RTE : en nombre de demandes on observe un ralentissement par rapport au début de l'année 2020 par contre en terme de volume celui-ci est plus important. Il

convient d'analyser ce constat afin de déterminer s'il s'agit d'un épiphénomène (effet d'aubaine lié à la quote-part ou évolution des typologies de projets).

FEE : sur le sujet du volume, en ce qui concerne l'éolien il s'agit certainement d'une évolution pérenne liée à l'augmentation des puissances unitaires des aérogénérateurs et à la baisse des tarifs de rachat.

FEE : est-ce que les études des projets de la seconde vague sont décalées et à quel moment ces études vont être lancées ?

RTE : la réévaluation a minima annuelle des critères d'ordonnancement va impliquer la mise à jour de la liste des projets urgents. Pour les projets qui ne basculeront pas sur cette liste, cela signifie qu'il reste de la capacité d'accueil et/ou que la demande sur la zone considérée n'est pas forte. Ainsi, cette approche n'est pas de nature à constituer un frein au raccordement des EnR.

FEE : est-ce que des projets ont atteint les seuils de déclenchement travaux ?

RTE : à ce jour non puisque tant que la quote-part (QP) n'était pas approuvée, il n'était pas possible de proposer des solutions de raccordement sur les postes à créer. Sur les renforcements, oui car des seuils de déclenchement avaient été fixés à 0. Par exemple le poste d'Aubusson (23) et la liaison souterraine Colayrac-Mezin (47) ont atteint les seuils de déclenchement.

ENEDIS : pour le poste Cœur de Charente, les études sont lancées et les seuils de déclenchement seront très vite atteints.

SER : peut-on avoir une colonne sur le tableau présenté avec ces informations liées au seuil de déclenchement ?

RTE : oui cela sera ajouté et les états techniques et financiers (ETF) seront l'occasion de présenter le détail de ces informations.

SEV : est-il possible d'avoir une vision des travaux réalisés dans le cadre du schéma modifié Poitou-Charentes ?

RTE : à la date du dépôt pour approbation de la QP du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, aucune commande de matériel n'a été engagée. Ainsi, les ouvrages visés par les adaptations du S3REnR PC ont été basculés dans le S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Il est précisé que les demandes de raccordement antérieures restent sous le régime de la seconde adaptation du S3REnR PC.

SEV : une vision dynamique des projets serait utile.

RTE : cela sera détaillé lors de la présentation des ETF.

ENEDIS : pour les deux gros ouvrages visés dans les adaptations du S3REnR PC (PS Cœur de Charente et extension Matha) les études sont lancées. Pour les petits

travaux également visés, les études sont également lancées mais l'avancement ne sera pas forcément détaillé.

RTE : des équipes projets sont créées et des demandes de concertations pour les projets urgents seront formulées auprès de la DREAL. Les justifications technico-économiques (JTE) auprès de la DREAL vont être initiées rapidement. Un planning prévisionnel sera donc disponible sur cette base.

3. POINT SUR LA MISE À JOUR DU RECENSEMENT DES GISEMENTS :

cf. présentation (diapositives 13 et 14)

SER : sur la zone de tension identifiée dans les Landes, est-ce que l'expérimentation REFLEX envisagée par ENEDIS a été prise en compte ?

RTE : non car les puissances des projets concernent le réseau HTB 2 et 3 et pas HTA. L'expérimentation REFLEX n'a donc pas d'incidence sur ces demandes. Faute d'éléments partagés lors de la construction du schéma, il n'a pas été possible d'anticiper ces demandes de raccordement qui concernent de fortes puissances.

ENEDIS : est-ce que les carrés 20 x 20 km de la grille des gisements pourraient être complétés par les niveaux de puissance ?

SER : dans d'autres régions cela se fait et cela ne pose pas de difficulté. Sur les zones tendues, il est possible de réduire la maille à 10 x 10 km, ce qui permettrait de préserver le secret industriel et commercial.

ENEDIS : est-il possible d'avoir des précisions sur les attentes temporelles en matière de raccordement des projets recensés ?

SER : les producteurs qui le souhaitent peuvent préciser leurs attentes sur la date prévisionnelle d'entrée en file d'attente mais ces données sont indicatives et pas forcément obligatoires.

5. QUESTIONS DIVERSES :

DREAL : souhaitez-vous une nouvelle réunion du comité de suivi pour présenter notamment les ETF et l'articulation des 3 anciens S3REnr avec le S3REnr Nouvelle-Aquitaine ?

SER et SEV : très favorables à cette proposition

SER : est-il possible d'avoir avant la prochaine réunion la discrimination des projets urgents « zone saturée & dynamique d'arrivée des EnR forte » ou « projet long » ? Les outils de suivi (cartographie des gisements + colonne de déclenchement des seuils) peuvent-ils être mis à disposition plus rapidement ?

RTE : le tableau identifiant les projets selon les critères sera transmis rapidement. La matrice du nouveau tableau sera disponible pour la prochaine réunion. Par contre, en ce qui concerne la cartographie, un échange préalable avec les « sigistes » doit être mené pour voir comment mettre en regard sur une même carte les gisements et les demandes de raccordement effectives.

ENEDIS : les ETF permettront d'établir des liens entre les capacités réservées, les besoins et/ou travaux réalisés.

Fin de la réunion à 15h40

Prochaine réunion du comité de suivi : 18 mai 2021 de 10h à 12h (webconférence)